COMPTE-RENDU

Session de travail de la ville de Belle-Baie

TENUE: 06/08/2024 à 18 h 30

Présence:

Présents / présentes:

- D. Guitard, maire
- J.-G. Grant, maire suppléant
- R. Arseneau, conseiller
- O. Dilhac, conseiller
- C. Doucet, conseiller
- G. Frenette, conseiller
- M. Larivière, conseillère
- J. Olivier, conseiller
- P. Fongémie, directeur général
- W. St-Laurent, greffière municipale
- D. Boudreau, greffière adjointe
- M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives
- M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens
- R. Doucet, trésorier

Béatrice Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Peñarroya, analyste technique sénior

Absents / absentes

- A. Bard-Lavigne, conseillère
- A. Noël, conseillère

1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

3. CAMPING RÉGION DU QUAI – SECTEUR PETIT-ROCHER

La municipalité a reçu plusieurs plaintes de la part de citoyens concernant les véhicules récréatifs (VR) garés sur les terrains municipaux de Belle-Baie. Plus précisément au quai de Petit-Rocher. Certains d'entre eux se garent perpendiculaires au terrain de stationnement bloquant ainsi l'accès à 6 stationnements tandis que d'autres se garent directement sur le gazon ou même tout près du gazebo. Et comme il n'y a pas de réglementation en vigueur quant aux aires de stationnement temporaire pour les VR, le directeur général demande aux membres du conseil de fournir une directive aux employés dans le but de la travailler. Ce point sera étudié par le comité des arrêtés en pesant les pour et les contre de permettre le stationnement temporaire des VR sur les terrains de la municipalité.

4. COMITÉ AVISEUR (PROVISOIRE) – DÉVELOPPEMENT SITE DU QUAI - SECTEUR PETIT-ROCHER

Ce point fut ajouté à la suite de la présentation du gestionnaire de la croissance et du développement, Vincent Poirier concernant le développement du site du quai secteur Petit-Rocher et de la nomination d'un membre du conseil au comité provisoire. Le directeur général informe le conseil que la conseillère Annik Noël a signifié son intérêt d'y siéger.

Les membres du conseil municipal sont d'accord.

5. PROPOSITION DE MODIFICATIONS DE ZONAGE – PANNEAUX SOLAIRES

La municipalité reçoit de nombreuses demandes de citoyens pour l'installation de panneaux solaires. À l'heure actuelle, le citoyen doit faire une demande de rezonage afin de permettre une telle installation.

Le conseil est d'accord que le directeur général fait le suivi nécessaire auprès du service d'urbanisme pour uniformiser le tout et l'intégrer dans le plan municipal.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18 h 44.

Danica Boudreau Greffière adjointe